

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

10.10.2019

Dossier complet le :

12.11.2019

N° d'enregistrement :

2019-6323

1. Intitulé du projet

Projet d'aménagement de lotissement "Le Fief Martel" sur la Commune de Talmont-Saint-Hilaire (85)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SARL LODGIM

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur MILLOT David, Gérant

RCS / SIRET

8 | 0 | 3 | 2 | 5 | 2 | 6 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 7

Forme juridique

Société à responsabilité limitée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement	L'opération immobilière prévoit l'aménagement d'un lotissement d'habitation, en deux tranches, sur un parcellaire d'environ 5,5 ha et la surface plancher attendue pour 89 lots cessibles et 48 logements groupés est supérieure à 10 000 m ² (19500m ²).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La SARL LODGIM projette l'aménagement d'un lotissement "Le Fief Martel" sur un parcellaire situé route d'Avrillé en sortie de l'agglomération de Talmont-Saint-Hilaire. Il s'agira d'un lotissement à usage d'habitation.

Cet aménagement sera effectué en deux tranches qui feront l'objet de deux permis d'aménager :

- tranche 1 : d'une superficie de 26 395 m², elle aménagera 47 lots cessibles et 2 ilots de 19 logements groupés au total
- tranche 2 : d'une superficie de 28 419 m², elle aménagera 42 lots cessibles et 3 ilots de 29 logements groupés au total.

Les parcelles sont actuellement occupées par des cultures (maïs en général), limitées par des haies ou alignements d'arbres ; une parcelle au Nord-ouest a récemment été plantée d'arbres tige.

Il n'existe pas de construction sur ce site ; les travaux ne nécessiteront donc pas d'effectuer au préalable une phase de démolition.

4.2 Objectifs du projet

La Commune de Talmont-Saint-Hilaire souhaite poursuivre son évolution urbaine et démographique en proposant des terrains aux portes de la ville pour l'installation d'un nouveau quartier d'habitation, tout en encadrant les futurs aménagements par la mise en oeuvre d'une Orientation d'Aménagement Particulière.

Le projet porté par la SARL LODGIM est de permettre l'installation de nouveaux habitants, de nouvelles familles, dans l'une des dernières zones urbanisables libres de la Commune. Ce projet répond aux attentes de la Commune, et au PLU, en créant 48 logements groupés à vocation sociale.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La SARL LODGIM prévoit cet aménagement en deux tranches : la moitié Sud du terrain d'assiette sera la première. La seconde partie sera engagée lorsque les lots seront vendus. La phase travaux sera donc renouvelée pour la 2ème tranche à aménager. Chaque phase d'aménagement comportera des travaux de piquetage, bornage, viabilisation des lots et des îlots avec création de voies, parkings, desserte en réseaux (eau potable, eaux usées, eaux pluviales, électricité, télécom...). Les travaux pour la pose du réseau de collecte des eaux pluviales comporteront également la mise en oeuvre de bassins de rétention, chaque tranche comportant son propre système d'assainissement.

Les travaux d'espaces verts (engazonnement, plantation) comprendront également la réalisation des cheminements doux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aménagement comporte la viabilisation de lots cessibles et îlots à usage d'habitation et de logements à vocation sociale. Cet aménagement n'implique pas d'exploitation particulière du site et de ses ressources.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce projet est soumis :

- au Code de l'urbanisme : un dépôt de Permis d'aménager va être réalisé pour chaque tranche d'aménagement. La réponse à la présente demande d'examen au cas-par-cas sera intégrée à chacun des deux PA.
- au Code de l'Environnement : réalisé sur une surface supérieure à un hectare, ce projet est (a minima) concerné par les articles L.214-1 et suivants pour la gestion des eaux pluviales (rubrique 2.1.5.0., article R214-1 du CE). Il fera l'objet d'une Déclaration au titre de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Périmètre du projet retenu pour cet aménagement :	54 814 m ²
- tranche 1 : Le Fief Martel I	26 395 m ²
- tranche 2 : Le Fief Martel II	28 419 m ²

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**Rue de la Sainte Famille
85440 TALMONT-SAINT-HILAIRE**Coordonnées géographiques¹**Long. 01 ° 59 ' 78 " 47 Lat. 46 ° 46 ' 74 " 70

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Six ZNIEFF sont désignées sur la Commune de Talmont-Saint-Hilaire : 3 ZNIEFF de type 1 et 3 ZNIEFF de type 2. Le projet est situé en dehors de ces ZNIEFF, à environ 1300 m à l'Est de la ZNIEFF la plus proche. (cf. annexe, page 11)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun arrêté de protection de biotope n'est signalé sur la Commune de Talmont-Saint-Hilaire, ou sur les Communes proches.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Ville de Talmont-Saint-Hilaire possède une large façade littorale et est donc une Commune littorale (cf. annexe, page 2).
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En 2016, dans son étude globale (PPBE 2016-2021 arrêté le 09 septembre 2016), le Département signale en page 17 (cf. annexe, pages 26 et 27) que 3 secteurs sensibles ont disparu suite à la création des déviations de Coex et de Talmont-Saint-Hilaire. Le site du projet n'était pas concerné par cet arrêté, même avant la création de la déviation.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est en partie situé à proximité d'un bien inscrit aux Monuments historiques : l'Eglise de Saint-Hilaire (Commune de Talmont-Saint-Hilaire) inscrite depuis 1927 (cf. annexe, page 22).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans une Zone Humide ayant fait l'objet d'une délimitation (cf. annexe, pages 16 et suivantes).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Commune de Talmont-Saint-Hilaire est couverte par un PPRL et avait établi au préalable un Atlas des Zones inondables. (cf. annexe pages 24 et suivantes) Le projet n'est pas situé dans les zones à risques d'inondation. Le PPRL a été approuvé le 30 mars 2016 (Arrêté préfectoral n°16-DDTM85-83).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé sur un site ou des sols pollués selon la BASOL ministérielle.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe pas de zone de répartition des eaux sur le secteur de Talmont-Saint-Hilaire.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Commune de Talmont-Saint-Hilaire est en extrême partie Nord-est concernée par les périmètres de protection de la retenue de Sorin-Finfarine. Le projet n'est pas situé dans l'un de ces Périmètres de protection. (cf. annexe page 27)
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans le site inscrit désigné sur la Commune.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à environ 1,9 km du site NATURA 2000 le plus proche (cf. annexe page 14).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans l'un des 2 sites classés désignés sur la Commune (cf. annexe page 30) ; le plus proche se situe à environ 3,4 km.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera raccordé au réseau d'adduction d'eau potable de la Commune de Talmont-Saint-Hilaire et sera à l'origine de prélèvements pour la consommation quotidienne des futurs habitants.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon l'état d'avancement du projet, sans étude géotechnique, il n'est pas prévu d'avoir recours à un drainage du sol et de modifier la masse d'eau souterraine (s'il y en a une).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet pourra être excédentaire en matériaux du fait des travaux de viabilisation.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Du fait de porter un projet de construction et d'aménagement (stationnements, chaussées pour la circulation), le projet sera déficitaire en matériaux ; les ressources naturelles du sol ou du sous-sol en place ne seront pas utilisées mais importées (carrières ou autres).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'impacte pas directement l'un des habitats présents dans le site NATURA 2000 le plus proche. Il n'est pas placé dans un site NATURA 2000. (cf annexe page 14) Les écoulements d'eau ne s'effectueront pas directement vers ce site NATURA car elles transiteront par le ruisseau du Gué Chatenay avant qu'elles n'atteignent le site NATURA dans les marais. Il n'est pas en mesure d'impacter ce site NATURA 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'impacte pas directement l'un des habitats présents dans le périmètre des ZNIEFF désignées sur la Commune. Les écoulements d'eau ne s'effectueront pas directement vers ces ZNIEFF.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains sont actuellement occupés par des cultures.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucune entreprise à risques (l'entreprise CAVAC proche est un magasin) ni aucune voie de circulation n'est située à proximité du site ; la route départementale est éloignée du site (présence de l'ancienne route principale devenue une voie communale entre les deux).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au même titre que le reste de la façade atlantique et du Département de la Vendée, le projet est soumis à des risques "Tempête", "Séisme" (cf. annexe page 24).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit le raccordement de l'ensemble des logements au réseau de collecte des eaux usées de la Commune. Il n'est pas particulièrement concerné par des risques sanitaires étant donné le contexte rural dans lequel ce projet va être implanté.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ce projet (137 logements) porte sur la construction de logements qui engendreront des déplacements de véhicules sur le site mais leur accès se fera par : - un giratoire puis une voie communale depuis le Sud - une rue faiblement fréquentée (rue de la Sainte-Famille).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	cf. annexe page 32

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Ce projet ne prévoit pas l'installation d'entreprise ou toute autre industrie pouvant être source d'odeurs particulières. Ce futur quartier ne sera pas plus à l'origine de nuisances olfactives que les quartiers voisins.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Ce projet ne prévoit pas l'installation d'entreprise ou toute autre industrie pouvant être source de vibrations particulières. Ce futur quartier ne sera pas plus à l'origine de vibrations que tout autre quartier d'habitation. Ce projet est situé en milieu rural et n'est pas susceptible d'être concerné par des vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Ce projet prévoit la création de stationnements, d'une voie de desserte interne qui seront éclairés pour assurer une bonne circulation et sécuriser les habitants et usagers, notamment période hivernale où les jours sont courts. Néanmoins, ces éclairages seront étudiés pour ne pas engendrer de nuisances et d'émissions pouvant être invasifs (éclairage orientés, bas, faible luminescence). Ces modalités restent encore à l'étude. Il n'est pas particulièrement concerné par des émissions lumineuses.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Ce projet ne prévoit pas l'installation d'entreprise ou toute autre industrie pouvant avoir des rejets particuliers dans l'air. Ce futur quartier ne sera pas plus à l'origine de rejets que les quartiers voisins.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les effluents usés seront collectés et renvoyés dans le réseau de collecte communal vers la station d'épuration situé au Sud du site. Les ruissellements de surface seront gérés au plus près de la retombée des eaux et par la mise d'un réseau de collecte vers deux bassins de rétention. Ces modalités de gestion des eaux pluviales seront notifiées dans le dossier de déclaration Loi sur l'eau.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'occupation future engendrera une production de déchets puisque l'opération concerne l'aménagement de logements. Les modalités de collecte seront les mêmes que sur le reste du territoire talmonçais ; le tri sera effectif sur ce territoire comme ailleurs en Vendée.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le monument historique le plus proche est situé à environ 300 m au Nord-ouest ce projet, mais il n'existe pas de co-visibilité. Ce projet ne portera pas atteinte au patrimoine architectural classé ou inscrit. Deux parcelles situées à environ 360 m à l'Est et environ 260 m au Nord comportent des vestiges archéologiques ; le projet n'a pas de co-visibilité et ne portera pas atteinte à ces parcelles (et donc ces vestiges) placées en dehors de son périmètre.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le contexte agricole, de prairie de fauche orincipalement, va être modifié par cet aménagement de lotissement d'habitation, comme le prévoit, cependant, le document d'urbanisme qui a classé cette zone en zone urbanisable.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet déclaré sur le secteur, proche ou éloigné, ne cumule ses incidences avec celles du projet d'aménagement.

En 2019, sur la Commune de Talmont-Saint-Hilaire, un projet d'Aménagement de l'Espace public du Port de la Guittière a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas (distance : 4,5 km du projet / Habitats écologiques différents / pas le même type de projet (voirie, espaces verts et liaisons douces)).

En 2019, le projet de Création de la ZAC des Minées a fait l'objet d'une déclaration Loi sur l'eau. Elle est placée à environ 2,6 km à l'Ouest, sur un autre bassin versant et dans d'autres contextes d'habitats écologiques.

En 2018, 5 projets de lotissement ont été déclarés au titre de la Loi sur l'eau ; le plus proche est le lotissement Le Tanès situé le long du contournement Sud à environ 1,2 km du projet, sans interaction avec ce dernier (bassin versant aval, milieu écologique différent...).

En 2019, la Commune la plus proche où des études environnementales ont été déposées (Demande d'examen au cas par cas et Evaluation environnementale) est Les Sables d'Olonne avec :

- Extension du cimetière de la Rénaie (distance : 17 km du projet / Habitats écologiques différents / pas le même type de projet)
- DUP et AEU pour l'Aménagement du secteur Nord de la Vannerie (distance : 13 km du projet / Habitats écologiques différents / pas le même type de projet puisque voué à l'accueil de salles et complexes d'équipements publics, sportives et culturelles).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences de nature transfrontière étant donné le type d'aménagement prévu (logements d'habitation). Son influence restera locale, au parcellaire ainsi qu'à ses abords (trafic routier notamment).

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les effets notables sur l'environnement concerneront l'occupation de terrains actuellement cultivés ; les trames paysagères et bocagères du site seront maintenues.

L'imperméabilisation des sols sera gérée par la mise en oeuvre d'un réseau de collecte avec rétention des eaux pluviales. L'aménageur prévoira également de limiter les impacts sur l'imperméabilisation du sol par la mise en oeuvre de structures moins perméables... Un dossier de Déclaration Loi sur l'eau traitera ces éléments et sera déposé en même temps que la demande de Permis d'aménager du 1er lotissement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire, étant donné que le projet sera soumis à la remise d'une déclaration au titre de la Loi sur l'eau, comprenant une évaluation des incidences sur un site Natura 2000 et un inventaire des zones humides, il n'est pas estimé nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
1. Localisation géographique	2. Extrait cadastral
3. Extrait du PLU	4. Plan de composition du lotissement Tr1 et Tr2
5. Occupation des sols	6. Inventaires et périmètres écologiques
7. Inventaires des zones humides	8. Risques naturels et technologiques
9. Périmètres de protection AEP	10. Monuments historique, archéologie et patrimoine
11. Bruits et nuisances	

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

TALMONT

le,

12 novembre 2019

Signature

LODGIM

La Croisée - Port Bourgenay
85440 Talmont-Saint-Hilaire

Tél. 02 51 90 83 64

SARL au capital de 10 000 €

RCS La Roche-sur-Yon 803 252 600

